EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de LERCOUL	du 26 SEPTEMBRE 2020 Décision du CM n° 2020-060

Nombre de **Conseillers actuels en exercice :** 7	L'an 2020, le 26 septembre à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes et du Conseil Municipal, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont : Présents : 6 Absents : 1 Procurations : 1 Votants : 7	Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T. **Présents :** 6 membres, MM. François LAFON, Sylvain GRAVAILLAC, Johnny MARCHE, Jacques GARCIA, Yves SERRI, Yves SANS, **lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer,** en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T. ***Absents :*** *1, Mme BENEDET Solange.* **Procurations :** *1, Mme BENEDET Solange à M. Jacques GARCIA.* **Secrétaire(s) de séance élu(s),** en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Sylvain GRAVAILLAC.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité.

OBJET : Délibération portant sur un échange de parcelles entre M. Jérémy CUMINETTI et la Commune de Lercoul

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Jérémy CUMINETTI d'une proposition aux termes de laquelle ce dernier offre une parcelle à la Commune en échange de la parcelle communale n° 1848 desservant l'accès à son abri de chasse du plateau d'Esquert. Ces parcelles sont de superficies à peu près équivalentes.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal de procéder au nom de la Commune à cet échange.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Lercoul accepte l'échange proposé concernant le parcelle communale n° 1848 et la parcelle de Monsieur Jérémy CUMINETTI n° 1161 afin de permettre un libre accès à l'abri de chasse de Monsieur Jérémy CUMINETTI sis sur la parcelle n° 1849.

Les frais afférant à cet échange seront entièrement à la charge de Monsieur Jérémy CUMINETTI.

NOMBRE de VOTANTS : 7
résultat du vote : 7 voix « pour » / 7

Ainsi fait et délibéré à Lercoul, le 26 septembre 2020.

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

Rendu exécutoire par :
publication
du relevé de décisions

REÇU LE :
- 6 OCT. 2020
PREFECTURE FOIX

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

François LAFON

MAIRIE de LERCOUL 09220 (Ariège)